



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 juillet 2019 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis 6059-A, route de Fossambault, et désigné sous le numéro de lot 6 192 653.

La dérogation vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel dont la façade présente une variante de 38,6 degrés par rapport à la ligne de rue, alors que le règlement permet une variante d'un maximum de 30 degrés. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 6.1.6 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2019.

Jacques Arsenault  
Greffier